

Image not found or type unknown



Donation eu dernier vivant

Par **antoine64000**, le **03/02/2016** à **20:23**

Bonjour,rnrnEst-il exact, dans une donation au dernier vivant, que l'on puisse exclure certains biens mobiliers ou immobiliers ? Quelles sont les références du code civil ? rnCette technique s'appelle-t-elle le cantonnement ?rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **04/02/2016** à **08:18**

Bonjour,rnrnOui c'est possible mais, pour éviter toute déconvenue, voire annulation de cette donation, mieux vaut la faire rédiger par un notaire. rnrnConclusions : voyez votre notaire.